

Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 octobre 2016**

**Date de convocation : 04/10/2016  
Date d'affichage : 10/2016  
Nb de conseillers en exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14**

***L'an deux mil seize, le lundi dix octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTE, Maire.***

***Etaient présents :***

***Mme BAUMGARTNER Muriel  
Mr FAVRESSE Alain,  
Mr GUILLEMARD Patrick,  
Mr LACAILLE Christophe,  
Mme LARDY Roselyne  
Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,  
Mr LEPRE Thierry,  
Mme LERATE Catherine,  
M. MAILLARD Charles,  
M. Christian-Marie MONNOT,  
Mr SILLIAU Alain,  
Mme TISON Nathalie,***

***A donné pouvoir : Mme BILLARD Pascale à M. Christophe LACAILLE***

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

**Secrétaire de séance : M. Charles MAILLARD assisté de Mme Fabienne FALLUEL Secrétaire de Mairie.**

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:**

**ADOpte le procès verbal du conseil du 20 juin 2016.**

**Le procès-verbal du 12 septembre 2016 sera validé lors de la prochaine séance**

### **1/ L'Estaminet de l'Isle – acquisition d'un terrain**

M. le Maire rappelle le projet de la municipalité visant à sauvegarder le commerce de proximité et en particulier le bar restaurant dénommé l'Estaminet de l'Isle situé rue de l'église.

Suite à son acquisition et à la signature à venir le 13 octobre 2016 chez le notaire, il est proposé d'acquérir un terrain cadastré AB123 pour l'aménagement d'un parking à proximité dudit commerce.

Après avis du domaine sur la valeur vénale reçu le 22 juillet 2016, une proposition a été faite et à ce jour aucun accord écrit ne nous est parvenu.

Monsieur le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) et de lui confier la négociation avec le propriétaire pour effectuer le portage financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un terrain de 1000m2 cadastré section AB numéro 123  
DEMANDE l'intervention de l'EPF Normandie pour procéder à cette acquisition et effectuer le portage financier afin de réaliser un parking public,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

### **2/ Modification statutaire de la C.C.A.E.**

Pour faciliter la création de la nouvelle agglomération au 1er janvier 2017, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la C.C.A.E. portant sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine.

A ce titre, les compétences et l'Interco ci-après sont modifiés (voir affichage) :

- les compétences obligatoires : développement économique, tourisme, aménagement territorial, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères et GEMAPI (à partir du 01/01/2018)
- les compétences optionnelles : politique en faveur du logement, assainissement non collectif (deviendra obligatoire à partir du 01/01/2020), culture, sport, santé et maintien à domicile, maisons de services au public, politique de la ville et gens du voyage (Notre-Dame-de-l'Isle n'est pas soumis à l'accueil car moins de 5000 habitants)
- les compétences facultatives : petite enfance, jeunesse (notamment l'accueil périscolaire sera intercommunal jusqu'au 31/08/2017), accès et usages numériques, transports scolaires
- l'Interco : support fonctionnel et soutien des communes

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

DECIDE de donner un avis favorable à la modification des statuts de la C.C.A.E.

## **II/ Environnement et Travaux**

### **1/ Travaux DETR Ecole (accessibilité, économie d'énergie)**

Fusion des deux dossiers « école » (portes, fenêtres et accessibilité) en un seul dossier.

Deux demandes de subventions ont été sollicitées, une à l'Etat et l'autre au Département (en attente décision de la Commission Départementale).

Les travaux suivants seront effectués :

- changement des fenêtres et de deux portes
- accessibilité pour personnes à mobilité réduite (ancienne école) et place de parking pour handicapé (salle des fêtes)
- démolition du bâtiment préfabriqué

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

ACCEPTE, suite à délégation, la décision à venir de la Commission d'Appel d'Offre pour le dossier DETR

## **III/ Communication**

### **1/ Choix du futur logo de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas d'un logo qui l'identifie pour ses différents outils de communication (bulletin municipal, enveloppe, courriers, cartes...).

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal avait sollicité Mme Muriel Baumgartner pour élaborer le logo de la commune, sous l'égide de la commission « communication ». Mme Muriel Baumgartner précise que sa contribution est totalement bénévole, qu'elle cède ses droits d'auteur à la commune et qu'elle voit cela comme sa participation à l'équipe municipale compte tenu de ses absences.

Mme Catherine Lasserre de la Brosse, considérant qu'il y a un « conflit d'intérêt » en raison de la profession de Mme Muriel Baumgartner étant plasticienne et graveur, et enseignant en arts plastiques, ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le conflit d'intérêt ne peut être que pécuniaire et qu'il n'a pas lieu d'être pour ce dossier.

Mme Muriel Baumgartner expose le travail réalisé sous l'autorité de la commission « communication ». Des choix successifs sont effectués et un logo est retenu symbolisant l'identité de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

DECIDE d'adopter le logo retenu et présenté par la commission « communication ». Il sera utilisé sur tous les supports de communication de la commune.

### **2/ Elaboration du prochain Catenay**

Le bulletin municipal « Catenay » N°9 est en cours d'élaboration et paraîtra prochainement avec le logo choisi par le Conseil Municipal avec encart explicatif sur son évolution.

Le prochain numéro est prévu courant janvier 2017.

Une affiche rappelant d'une part, les prochaines élections présidentielle et législatives de 2017 et, d'autre part, la date limite des inscriptions sur la liste électorale fixée au 31 décembre 2016, est en cours de réalisation par la commission « communication ».

## **IV/ Education, Culture et Solidarité**

### **1/ Bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'une bibliothèque municipale et qu'il convient de nommer un responsable.

Madame Agnès GUILLEMARD Agnès exerce la fonction de responsable de la bibliothèque municipale par intérim depuis le 01 septembre 2015 et a effectué les formations obligatoires à la MDE d'Evreux. Un travail important a été réalisé (informatisation, création de nouveaux services comme par exemple la livraison à domicile de livres ...) par toute l'équipe de 9 bénévoles et a fait l'objet d'un rapport d'activité circonstancié.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Agnès GUILLEMARD Agnès en tant que responsable bénévole de la bibliothèque municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

DESIGNE Madame GUILLEMARD Agnès en qualité de responsable bénévole de la bibliothèque municipale.

Un désherbage a été proposé par l'équipe bénévole de la bibliothèque au vue du mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler, ou seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...).

Formalités administratives : Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

DESIGNE Madame GUILLEMARD Agnès, responsable bénévole de la bibliothèque pour procéder au désherbage.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'élaboration du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale, qui sera présenté au prochain conseil municipal.

### **2/ Ecole**

Suite au rapport de la Commission de Sécurité du 25 octobre 2011, Monsieur Charles MAILLARD a été élu Directeur Unique de la Sécurité pour l'école et la salle des fêtes.

La Commission de Sécurité s'est tenue le mardi 04 octobre 2016.

Un avis favorable sur les installations a été émis.

Le procès-verbal sera envoyé à la commune courant décembre 2016, identifiant les prescriptions d'ordre général et particulières qui seront présentées au Conseil Municipal.

A la suite des travaux de cet été, des retouches seront réalisées pendant les vacances scolaires (25 et 26 octobre 2016) :

- - peinture : portes et bâtis
- - revêtement de sol
- Le tubage de la chaudière de l'école est prévu pour le 12 octobre.

## **V/ Informations diverses**

### **1/ L'épandage**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral concernant l'ouverture d'une enquête publique sur l'épandage de sous-produit de la société SCA TISSUE France à Hondouville (Eure).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

EMET un avis défavorable compte tenu du risque de dégradation des sols agricoles par des produits artificiels potentiellement pollués par des matières non naturelles.

### **2/ Location de la salle des fêtes**

Conformément au règlement de la salle des fêtes, Monsieur le Maire avec l'approbation du Conseil Municipal accorde à l'association Enfants du Monde la location gratuite les 1 et 2 avril 2017.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 décembre 2016 à 20h30.**